



Renseignement suite à une séparation

Par **val_old**, le **03/12/2007** à **15:28**

bonjour,

Voilà la situation, mon père était avec une personne depuis x année et il vient de se séparer d'elle mais le problème c'est que pendant leurs années de vie commune, elle a contracté des crédits et des crédits. Actuellement elle doit rembourser une somme de presque 40 000€.

Nous avons vidé ces affaires personnelles (vêtements) mais elle ne veut absolument pas lui rendre ces appareils photos.....

Par ailleurs, pendant les années ou ils étaient ensemble, il n'a pas toujours travaillé.

Ma question est la suivante:

Si toutefois il lui laisse les meubles + les appareils HI-fi et autres pour qu'elle les vende.

Pourra t-elle par la suite faire en sorte qu'il paie une partie des dettes qu'elle a contractées vu que pendant la période ou elle a signé ces demandes ils habitaient ensemble.

De plus, comment peut-il se protéger pour éviter d'avoir la moitié de sa dette à payer.

Merci de votre réponse